



INFO LUTTES

Montreuil, le 16 février 2024

ASCT : MAINTENONS LA PRESSION SUR LA DIRECTION !

La mobilisation des ASCT est puissante.

Les cheminots de la filière Trains ont décidé de faire de ce weekend une étape importante dans la construction du rapport de force.

Allons chercher la suite !

▶ ALLONS CHERCHER QUOI ? QUAND ? OÙ ?

Les tables rondes des 7, 8 et 12 février ont permis d'obtenir, entre autres :

- 200 embauches ASCT en plus des 650 déjà prévues.



La Fédération CGT appelle ses syndicats locaux, avec les cheminots ASCT à déposer des DCI locales dans les tous prochains jours et à aller chercher la déclinaison de ces embauches, en proximité, dans toutes les activités (IC, TN, OUIGO, TGV, TER).

- 3 000 positions de rémunération hors compte, mais combien pour les ASCT ?



La Fédération CGT appelle ses syndicats locaux, avec les cheminots ASCT à déposer des DCI locales et à aller chercher, une à une, des PR hors compte pour les ASCT, dans chaque site, et pour toutes les activités.

- Augmentation de 0,1 % de l'enveloppe annuelle allouée aux contractuels.



De la même manière, la Fédération CGT appelle ses syndicats locaux, avec les cheminots ASCT à aller chercher la traduction concrète de cette annonce pour gagner une cohérence avec les mesures à destination des statutaires.

... / ...



▶ CPA / PRIME DE TRAVAIL

La direction n'a répondu à AUCUNE de ces deux revendications.

C'est inacceptable !

Pour rappel, la CGT revendique :

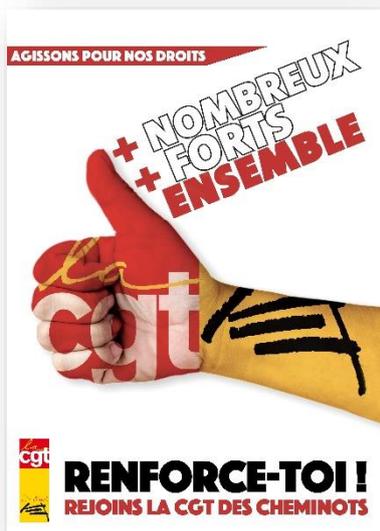
- **Une CPA spécifique ASCT** pouvant aller jusqu'à 78 mois et des mesures spécifiques de reconnaissance de la pénibilité pour les agents de la filière Trains, qu'ils soient statutaires ou contractuels.

Pour rappel, la CGT revendique une CPA pour tous les cheminots de 48 mois, accompagnée par des mesures spécifiques de pénibilité pour les métiers de la filière Trains et notamment TOUS les ASCT, qu'ils soient contractuels ou statutaires, pouvant aller jusqu'à 78 mois (39 mois travaillés, 39 mois non-travaillés).

- **La refonte et la revalorisation significative de la prime de travail des Trains.**

La CGT revendique une refonte de la prime de travail, la fusion des éléments 3 et 4 et la création d'une nouvelle rubrique intitulée ARMT (Allocation Reconnaisant le Métier Trains), avec une partie forfaitaire mensuelle évaluée à 150 euros. La CGT porte une proposition qui permet d'élever le montant de la prime de travail à 780 euros/mois.

Ainsi, la CGT des Cheminots considère qu'il faut maintenir la pression sur la direction, dès maintenant, en plaçant sous contrôle, notamment des ASCT, les tables rondes nationales à venir sur ces sujets.



Par conséquent, la Fédération CGT appelle d'ores et déjà les cheminots ASCT à se préparer à agir rapidement, dès que les dates des tables rondes nationales seront connues, à l'appui du préavis CGT 27554.

